

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AS1

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,  
Mme Godard, Mme Runel et M. Simion

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer cet article liminaire.

En effet, nous en contestons ici autant le fond que la méthode.

Sur le fond, cet article entérine la logique d'austérité des dépenses sociales illustrée par la baisse de ces dépenses rapportées à la richesse nationale.

Dans le même temps, les besoins explosent (désertification médicale, crise de l'hôpital public, prise en charge du défi du vieillissement démographique, réponse aux besoins de garde des parents, crise de la santé mentale, etc.).

Le Gouvernement n'y apporte qu'une réponse austéritaire : baisse drastique de l'ONDAM, augmentation du reste à charge après consultations en santé, désindexation des pensions de retraite. Cet article liminaire l'illustre.

Sur la méthode, cet article masque le déficit en 2024 en mélangeant des choux et des carottes. En effet, il comptabilise l'amortissement de la CADES (16 milliards d'euros en 2024) et génère mécaniquement un solde positif.

Plus largement, cet article ne donne pas d'information quant à la soutenabilité des dépenses, mais uniquement une information « figée » sur 2023 et 2024.

Nous contestons ainsi autant cette politique austéritaire que cette présentation uniquement comptable et donc bancaire.

Il convient donc de supprimer cet article liminaire.

Tel est l'objet de cet amendement.